

1. *Débitrice:* **Raymond Naftule SA**, chemin Frank-Thomas 46, 1208 **Genève**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 24.08.2004
3. *Commissaire:* Jean-Bernard Buchs, p.a. Fiduciaire Verifid SA, rue du Rhône 100, 1204 Genève
4. *Remarques:* But: achat, vente, courtage, transformation, taille de toutes pierres précieuses, naturelles ou autres, diamants, objets de bijouterie et perles.
Date de l'octroi du sursis: 24 février 2004
Les créanciers de la société susmentionnée sont invités à annoncer leurs créances, accompagnées de tous justificatifs, à l'adresse ci-dessus, dans les 20 jours qui suivent la publication sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP, al. 1).
Le sursis arrête à l'égard du débiteur le cours des intérêts de toute créance qui n'est pas garantie par gages (art. 297, ch. 2, al 4 LP).
Les créanciers seront avisés ultérieurement du dépôt des pièces, ainsi que de la date et du lieu de l'assemblée.

Jean-Bernard Buchs, p.a. Fiduciaire Verifid SA
1211 Genève 3

(02184394)